

les qualités voulues. Les fonctionnaires de l'Immigration s'efforcent de faire preuve d'un jugement aussi solide que possible et de réduire les erreurs au minimum.

Le 31 décembre dernier, le premier ministre déclarait lors d'une conférence de presse dont je cite la transcription:

J'ai demandé au ministre de préparer un Livre blanc sur la politique, l'activité administrative et les procédures en matière d'immigration; de préciser les réalisations antérieures et les programmes envisagés, et de présenter ce document au début de la prochaine session du Parlement, si la chose est possible, et je crois qu'elle l'est.

Le Livre blanc exposera les principes devant servir à établir pour le Canada une politique d'immigration à long terme. Il traitera aussi de certains des problèmes administratifs importants en ce qui a trait à une mesure législative ou à une procédure dont le Parlement sera saisi en temps utile. On prévoit que, dans son étude de l'ensemble de la question que constituent la politique et la loi canadiennes en matière d'immigration, le Parlement s'appuyera sur le Livre blanc. En toute justice pour le ministère, qui prépare un livre blanc, et pour le gouvernement, qui examine toutes les questions relatives à l'immigration, je propose qu'on remette l'étude des résultats que pourrait donner l'adoption du bill C-69.

J'espère que, sous la direction énergique du ministre qui, je le sais, s'intéresse à l'immigration plus que tout autre député, les modifications nécessaires à la loi sur l'immigration seront présentées dans un avenir assez rapproché.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** J'aimerais profiter de l'occasion pour prendre la parole sur ce bill C-69, qu'on dit modifier la loi sur l'immigration (distinction injuste fondée sur la race).

La pratique de la distinction injuste pour des motifs raciaux est, bien entendu, une pratique répréhensible surtout lorsqu'elle est le fait d'un État. Dans la première moitié de notre siècle, nous avons été témoins de nombreux exemples de distinction injuste fondée sur la race, en particulier en temps de guerre. Malheureusement, une pareille distinction injuste existe encore aujourd'hui. Compte tenu de cet état de choses, le bill stipule que l'amendement a pour but d'enlever au gouverneur en conseil l'autorité de réglementer l'admissibilité au Canada, fondée sur des motifs de race. J'approuve sans réserve cet objectif et je dois féliciter l'honorable député de Greenwood d'avoir présenté à la Chambre un bill de cette nature.

[M. Badanai.]

Le Canada est un pays qui a besoin d'immigrants. Nous avons des millions d'acres de terre où nombre de gens pourraient s'établir. Notre histoire a démontré que ceux qui sont venus dans notre pays et, en particulier, ceux qui se sont établis sur nos formes, se sont révélés de bons immigrants et de bons citoyens.

Si l'on adopte ce bill, on ne pourra à l'avenir faire de distinctions injustes contre pareilles gens pour des motifs de nationalité, de citoyenneté, d'origine ethnique, d'occupation, de classe ou de région géographique d'origine.

Par le passé, le Canada s'est avéré un refuge pour des milliers d'émigrants désireux de s'établir chez nous, et je crois que le bill dont nous sommes saisis fera beaucoup pour maintenir cet heureux état de choses. J'ai l'impression que, par le passé, le gouvernement canadien n'a jamais recouru abusivement à la distinction raciale, bien qu'il soit vrai que pendant la guerre—je pense à la guerre de 1939-1945—des mesures ont dû être prises pour sévir contre les personnes dont le désir de visiter le Canada ne s'inspirait pas par l'intention véritable de s'y établir.

Nous avons vécu une période où des distinctions injustes étaient exercées contre les personnes venant des pays asiatiques. Cependant, dans l'ensemble, la situation n'a pas été trop mauvaise, et puisque notre pays a besoin de beaucoup plus d'immigrants, je crois que le bill dont nous sommes saisis constituerait une addition utile aux Statuts du Canada. J'appuie de tout cœur et j'espère que l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene), qui étouffe habituellement les projets de loi de ce genre, réfléchira à ce que je viens de dire et demeurera à son siège...

**M. Greene:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je voudrais lui demander ce qu'il fait présentement.

**M. Rapp:** Si j'ai pris la parole, c'est pour appuyer le principe dont s'inspire le projet de loi à l'étude. Je prie donc l'honorable député de ne pas employer les dix minutes qui restent à étouffer la mesure.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Le projet de loi présenté par l'honorable député de Greenwood et dont la Chambre a été saisie cet après-midi est une mesure fort importante. A mon avis, la politique d'immigration d'un pays doit reposer largement sur la situation dans ce pays. Elle doit tenir compte de l'intérêt national, car une poli-